

DRA208 - Anglais juridique

Présentation

Prérequis

Il faut un niveau de langue minimal (parler et écrit/B1) mais ce n'est pas un cours de langue. C'est un cours de droit en anglais

Objectifs pédagogiques

Il s'agit de comprendre la logique d'un système juridique étranger de *common law* et savoir maîtriser les sources du droit américain (droit des affaires, droit civil, droit des contrats, droit constitutionnel), le cadre procédural, le raisonnement en *common law*. L'intérêt est de pouvoir gagner en familiarité avec des documents (contrats, arrêts, loi) d'un autre système pour sa vie professionnelle dans un cadre juridique mondialisé et transnational.

Compétences

Les compétences acquises: une ouverture juridique, une capacité d'analyse d'arrêts en *common law* et d'articles doctrinaux en anglais, une capacité en droit comparé

Programme

Contenu

Cours fondé sur des textes de pays de *Common Law* qui permettent une analyse et un débat sur les caractéristiques des sources du droit (droit des contrats, droit des sociétés, droit du travail), le raisonnement du droit, la procédure et les droits fondamentaux. Perspectives comparées avec le droit français et européen. Initiation aux recherches juridiques en anglais.

Thèmes en anglais : Basic features of common law and judicial review ; constitutional rights ; due process and equal protection ; Common law reasoning and procedure ; diversity of sources (illustration of American law : contract, corporate and labour law).

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Un écrit de 2 pages sur l'analyse d'un texte juridique présenté à l'oral.

Mis à jour le 17-02-2025



Code : DRA208

Unité d'enseignement de type cours

2 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **22 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

EPN14 - Droit

2 rue Conté

75003 Paris

Roza Ait Medri - Yasmina

Nabbach

par_cnam.droit@lecnam.net